

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 167

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

MFPF « Animations en milieu scolaire sur l'éducation à la sexualité, la contraception, la réduction des risques liés à la sexualité et les violences » Subvention 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071**

PRESENTATION

PRESENTATION

ASSO-SAN-000479

L'association MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial) est un mouvement d'éducation populaire qui œuvre pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il se donne pour objectif de créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes. Sa lutte s'inscrit dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions.

Le MFPF défend le droit à la contraception et à l'avortement, combat contre l'oppression spécifique des femmes et contre toutes formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles, dont elles sont l'objet et participe aux luttes qui ont pour but de favoriser l'autonomie des femmes et la promotion de leurs droits.

Depuis 2003, le MFPF met en œuvre des actions d'éducation à la sexualité, de prévention des conduites à risque et des violences en partenariat avec les collèges des Bouches du Rhône dans le cadre d'un programme global d'éducation à la santé.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le Département des Bouches du Rhône participe financièrement à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale de l'association du Mouvement Français pour le Planning Familial car cela complète efficacement les actions menées par les Centres de Planification et d'Education Familiale du Conseil départemental pour lesquels l'information individuelle et collective sur la santé sexuelle et affective est une des missions prioritaires.

En ce qui concerne le projet « Animations en milieu scolaire sur l'éducation à la sexualité, la contraception, la réduction des risques liés à la sexualité et les violences » du Mouvement Français pour le Planning Familial, la collectivité (Direction Générale Adjointe de la Solidarité, Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique) s'attache à soutenir financièrement ces actions visant un public jeune qui rencontre un déficit d'information sur la contraception et les risques sexuels et qui a besoin d'un espace de parole libre sur les questions de sexualité.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal :

Mettre en œuvre des actions d'éducation à la sexualité, de prévention des conduites à risque et des violences en partenariat avec les collèges des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un programme global d'éducation à la santé.

Objectifs intermédiaires :

- Sensibiliser et impliquer les équipes pédagogiques à la démarche d'éducation à la sexualité.
- Mettre en œuvre des actions d'éducation à la sexualité destinées à favoriser la parole des jeunes et à les rendre acteurs de leur sexualité.

Objectifs opérationnels :

- Susciter l'implication de l'établissement scolaire dans la démarche d'éducation à la sexualité
- Apporter aux jeunes les informations concernant la prévention des IST et des grossesses non désirées
- Susciter une participation active des jeunes dans une démarche de prévention

BILAN DE L'ACTION 2015-2016

Méthodologie de l'action :

1/ Prise de contact avec la personne référente de l'établissement qui va organiser, en lien avec la coordinatrice des activités du Planning Familial, les interventions et engager une dynamique de projet au sein de l'établissement.

2/ L'action commence par une représentation de théâtre forum. Le théâtre-forum est une technique de théâtre interactif qui est utilisée dans le cadre de cette action.

Cinq modèles thématiques sont proposés, en fonction de l'âge des élèves.

Cette première action permet d'évaluer le niveau de connaissances des élèves mais aussi leurs représentations de la sexualité et des risques qui lui sont liés. L'objectif est donc de définir, ensemble, des stratégies à mettre en œuvre pour ne pas avoir à se retrouver victime de circonstances amenant à une prise de risque non désirée.

3/ Les classes bénéficient ensuite de groupes de parole de deux heures, en demi-groupe (maximum 15 élèves par groupe). Il est également possible, lorsque les classes n'assistent pas à la représentation de théâtre forum, qu'elles bénéficient de groupes de parole plus longs (soit sur la puberté et l'adolescence pour les plus jeunes, soit sur la prévention des grossesses non désirées) qui se déroulent en 2 séances de 2 heures en demi-groupe.

4/ Temps de bilan de l'action avec la personne référente de l'établissement (le plus souvent l'infirmière scolaire).

Lors de l'année scolaire 2015-2016, 6 séances de théâtre-forum et 31 groupes de paroles en demi-classe ont été réalisées dans le cadre de ce projet par le Mouvement Français pour le Planning Familial subventionné par le Conseil départemental dans 7 collèges des Bouches-du-Rhône qui ont permis d'aller à la rencontre de 520 élèves (271 filles, 249 garçons) et 25 professionnels.

Programme de l'action en 2016-2017

Ce projet s'articule autour de deux axes de travail qui seront développés en parallèle :

- Continuer à mettre en œuvre des actions de prévention et d'information auprès des collégiens, préparées et coordonnées avec les équipes éducatives des établissements ou des lieux qui accueillent les collégiens dans le temps périscolaire.
- Favoriser la sensibilisation des professionnels et personnes jouant un rôle éducatif auprès de jeunes aux questions d'éducation à la sexualité.

A ce titre, je vous propose de signer une convention conformément au modèle type approuvé par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 fixant le montant de la participation financière du Département à 7 000 € pour 2016.

PROPOSITION

L'action du MFPP auprès du public des établissements scolaires en matière d'éducation à la santé complète efficacement les actions de prévention mises en œuvre par le Département.

En conséquence, je vous propose, après en avoir délibéré, d'octroyer au MFPP une subvention de fonctionnement de 7 000 € au titre de l'exercice 2016, c'est-à-dire la même somme qu'en 2015, et de signer une convention conformément au modèle type approuvé par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 42, article 6574, dont la dotation est suffisante.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10328	1000673	PMI	65-42-6574	7 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL